

COMPTE - RENDU

Rapprochement des RRMA en Grand Est

REIMS - jeudi 01^{er} décembre 2016 - 14h-16h

Participants

Arcod (Champagne Ardenne)	Conseil régional Grand Est	Ircod (Alsace)	Réseau MultiCooLor (Lorraine)
Gérard Ruelle, secrétaire Eric Quenard, directeur	Abderrahim El Khantour, directeur Affaires Internationales Mikaël Roux, chargé de mission Actions Internationales	Gérard Pigault, président d'honneur Claude Regall, directeur adjoint Francis Braun, trésorier	Jean-Yves Chiara, président Mathilde Gallissot, coordinatrice Jean-Luc Barthélémy, administrateur Eric Monnay, administrateur

Ordre du jour

- Validation du scenario
- Validation des statuts
- Planning de travail

Cette réunion était la 6^{ème} entre les RRMA de la région Grand Est.

1. Validation du scenario de fusion

(cf. document « modes de rapprochement Arcod-Ircod-MultiCooLor)

Dissolution-liquidation Fusion-absorption

Fusion-création

Commentaires	Inconvénient sur les contrats travail	Juridiquement : le plus simple Psycho : modification de la structure dans le fond donc ok aussi (coquille/squelette reste la-même) Avantage salariés Garde fou : Arcod et MultiCooLor adhérent à Ircod pour vérifier processus de fusion (mais de toute façon chaque AGE de chaque structure doit approuver le projet de fusion et les nouveaux statuts à la virgule près) → Possibilité de jouer sur les dates : Ircod fait le 1^{er} son AGE et les 2 autres suivent	Cher Complexe ? (pas plus que le 2)
---------------------	--	---	--

→ Validation du scenario 2

- Donc de fait association de droit local (loi 1908) avec siège en Alsace-Moselle (à Strasbourg)

2. Validation des statuts

Cf « statuts »

3. Planning

- Décembre : MultiCooLor adhère à Ircod (Arcod ne souhaite pas adhérer)
- Janvier-février : rédaction du projet de fusion
 - Accompagnement par les services juridiques du CRGE (Mikaël et Catherine Jung ; recensement des besoins juridiques)
 - Rappel des délais à respecter :
 - J : Validé par CA
 - J+1 Communiqué aux membres + disponible sur le site web
 - J+60 Validation AGE (2 mois après minimum)
- Mars : validation du projet de fusion par chaque CA
- Mars : publication du projet de fusion avec convention (envoi aux membres + sur site web)
- Mai - juin : AGE des 3 structures (minimum 2 mois après la validation par les CA)
- Ircod fait le 1^{er} cette AGE avec approbation de la fusion et des statuts et changement de nom (mais entrera en vigueur que lorsque les 3 AGE auront eu lieu et à la date du 1^{er} juillet)
- Objectif : création de la nouvelle structure le 1^{er} juillet 2017 (éventuellement 1^{er} septembre 2017)
- **Question : qui convoque l'AG constitutive de la nouvelle structure (et donc l'élection du CA)**

- 2^{ème} semestre 2017 : Période de transition où la nouvelle structure a des projets différenciés en fonction des territoires (garde les anciennes activités et missions des anciennes structures qui la composent)

Projet de fusion

- Définir missions, valeurs, objectifs...
- montant des cotisations